

## AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 15 novembre 2017,

- **La société CYBER GROUP STUDIOS**, (ci-après dénommée « CGS »), société par actions simplifiée au capital de € 149.505,37 située au 44B quai de Jemmapes 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483 662 482, et
- **La société CYBER GROUP EUROPE**, (ci-après dénommée « CGE »), société à responsabilité limitée au capital de € 52.000 située au 44B quai de Jemmapes 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 423 651 157,

ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CGE par la société CGS.

La société CGE ferait apport à la société CGS de la totalité de son actif, soit € 764.988,44, à charge de la totalité de son passif, soit € 738.325,24. La valeur nette des apports s'élèverait à € 26.663,20.

En rémunération de cet apport net, 2.666.320 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,01 chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CGS à titre d'augmentation de son capital social de € 26.663,20.

La prime de fusion s'élèverait à € 0.

Ces actions nouvelles seront attribuées à l'associé unique de la société CGE à raison de 512,75 actions de la société CGS pour 1 part sociale de la société CGE.

Toutes les opérations effectuées par la société CGE depuis le 01.09.2017 jusqu'à la date de réalisation définitive de l'opération seront prises en charge par la société CGS.

La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés.

La société CGE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Paris au nom des deux sociétés le 28 novembre 2017.

Pour avis.